

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Novembre 1873.

Bulletin politique.

M. Magne a fini son rapport relatif à l'établissement et à l'augmentation des nouveaux impôts.

Il rappelle que les quatre emprunts fourniront 6,738 millions, que les avances de la Banque ont été de 4,530 millions, et que les autres ressources employées pour solder les dépenses de la guerre sont évaluées à 8,739 millions.

Le rapport insiste sur la nécessité de maintenir la circulation des billets de banque à des limites modérées ; d'accélérer le rétablissement du remboursement en espèces et de tenir les engagements de l'Etat envers la Banque, à laquelle 440 millions sont déjà remboursés.

Les 214 millions restant dus à la Banque et les arrrages des emprunts augmentent le budget de 608 millions.

Le projet de budget de 1874, déjà soumis à l'Assemblée, présente une insuffisance de ressources de 178 millions, provenant de différentes causes, notamment de la suppression de l'impôt sur les matières premières, de la renonciation des centimes additionnels sur les quatre contributions ; pour parer à ce déficit, M. Magne et les autres ministres proposeront une réduction des dépenses de leurs budgets de 40 millions 1/2.

Ensuite, afin d'obtenir les 140 ou 150 millions nécessaires, M. Magne dit qu'il a examiné mûrement les différents moyens proposés, qu'il a rejeté les divers impôts nouveaux proposés par le conseil supérieur du commerce, notamment l'impôt sur les tissus, et finalement qu'il a décidé de prendre dans ces nouveaux impôts ceux dont l'application sera possible au 1^{er} janvier prochain, et d'augmenter les impôts existants, notamment un 1/2 décime sur les droits d'enregistrement, les sucres, les boissons, les sels, les transports de petite vitesse, en chemins de fer, lesquels donneraient 83 millions 1/2.

Le rapport mentionne d'autres augmentations sur les droits des actes judiciaires, sur le timbre des effets de commerce, chèques, droits d'entrée et d'expédition des boissons, l'établissement d'un droit sur les bougies, les sels de soude, les huiles minérales, produisant environ 66 millions.

Avec ces deux sommes, formant plus de 149 millions, et la réduction précitée de 40 millions, on obtiendrait 191 millions, donnant un excédant d'environ 46 millions.

Le rapport classe séparément le budget de liquidation, lequel, pour 1874, se balance par la somme de 473 millions. Il ajoute qu'il serait de la plus haute importance de présenter à l'Assemblée le budget de 1875 au commencement de janvier prochain.

M. Magne, en terminant, dit qu'il a examiné la situation avec le plus grand soin, et qu'il a été convaincu que les moyens qu'il propose sont les moins vexatoires, les plus certains et définitivement les moins onéreux.

Il ajoute que deux considérations aideront le patriotisme de tous à les supporter : 1^o qu'il faut faire les plus grands efforts pour obtenir la reconstruction du budget sur une base solide ; 2^o que ces impôts seront temporaires.

Il conclut, en résumé, qu'un grand pas a été fait pour la réparation de nos désastres ; l'activité renaît, mais ne nous faisons pas d'illusion, tout n'est pas fini. Le concours de tous et le temps sont indispensables.

Sans l'ordre, la paix, le travail, l'épargne, la sagesse dans la politique, la modération dans les dépenses, la patience surtout, la situation ne fera qu'empirer ; mais si nous savons user de ces grands moyens, la France, qui recueille déjà le fruit de ses efforts, se trouvera encore assez puissante pour triompher de toutes les difficultés.

Suivent les tableaux et les annexes explicatifs du budget de 1874. Il résulte de ces tableaux que, pendant les neuf premiers mois de 1873, le produit des impôts des revenus indirects s'est accru de 62 millions, comparativement à 1872.

Le commerce extérieur dépasse, pour les mêmes mois, de 155 millions l'année dernière et d'un milliard l'année 1869.

Les réunions de députés ont été nombreuses dimanche. L'ensemble du compte-rendu sommaire de ces diverses réunions révèle un grand désarroi chez les conservateurs et beaucoup d'incertitude chez les politiques naturellement indécis du centre gauche.

Au centre droit, à la droite et même à l'extrême droite, on songe surtout à proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Cette idée, qui se présente naturellement à l'esprit et qui semble à première vue très-simple, n'ira pas toute seule quand il faudra l'appliquer.

On sent si bien qu'il ne suffit pas de proroger les pouvoirs du maréchal pour lui donner l'autorité, la force et la durée, sans lesquelles il serait impuissant, que déjà des députés parlent de mettre à l'abri des révolutions ce pouvoir qu'ils ne sont pas du tout sûrs de créer. D'autres demandent simplement la dictature.

Ainsi on ne croit pas possible de reconnaître le roi et l'on songe à faire un dictateur !

Quant à donner « au chef du gouvernement un pouvoir à l'abri des révolutions », c'est une excellente idée ; seulement le difficile sera de passer du désir et de la théorie à l'application.

Nous vous le répétons, conservateurs : vous n'avez aucune autre ressource que la proclamation du roi avec l'acceptation du droit royal. (Univers.)

Le *Courrier de Paris* a publié les nouvelles suivantes, que nous reproduisons sous toutes réserves :

« La députation de la droite, chargée de s'entendre avec le président, sera reçue aujourd'hui par M. le maréchal de Mac-Mahon. Elle se compose de MM. de Larcy, représentant de la droite ; Combiér, représentant les cheval-légers ; Changarnier, représentant la réunion Pradié, et d'Audiffret-Pasquier, représentant le centre droit.

» M. Casimir Périer a eu une très-longue entrevue avec M. le vicomte d'Harcourt, secrétaire de la présidence. »

On lit dans la *Liberté* :

Nous avons annoncé que la reprise des travaux de l'Assemblée nationale serait inaugurée par la lecture d'un Message du Président de la République. Ce message a été lu

hier au conseil des ministres et approuvé quant au fond ; toutefois, il sera lu à nouveau mardi prochain pour être soumis aux dernières retouches. Nous croyons savoir que le maréchal de Mac-Mahon déclinera dans ce document pour lui et ses ministres toute solidarité concernant les négociations qui ont existé entre le comte de Chambord et les représentants des divers groupes de la droite.

Le conseil des ministres est tombé d'accord pour appuyer la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon lorsqu'elle sera présentée à la Chambre. Le conseil a reconnu la nécessité de ne pas attendre le vote des lois constitutionnelles pour la présentation de cette proposition, afin que le pouvoir exécutif fût promptement organisé.

M. le général de Cathelineau vient d'adresser la lettre suivante au *Gaulois* :

« Paris, le 31 octobre 1873.

» Monsieur le directeur,

» Je viens de lire les réflexions que vous placez en tête de votre dernier numéro. Quelque inégale que soit la lutte, permettez-moi de la continuer.

» Veuillez me dire comment vous pouvez expliquer qu'en France, l'homme qui s'honore perde ses droits ?

» Le manifeste de Monseigneur, daté de Chambord, devait aussi lui donner la mort, et vous l'aviez enseveli dans le suaire de son choix.

» Hier, cependant, le monde entier regardait et écoutait la France, tout occupée de son prochain avènement.

» Aujourd'hui, Henri V fait entendre les mêmes paroles de force et de dignité ; vous admirez toujours ce fier langage, vous répétez les mêmes prédictions de mort... et, dans votre dernier adieu, vous le couvrez encore de fleurs.

» Reconnaissez donc enfin votre erreur ! Ce suaire est un étendard de vie ; il relève Celui qui le porte pour la France que Dieu veut sauver.

» Vous parlez sans cesse du drapeau tricolore, et vous le présentez comme le signe unique du salut.

» Malgré ses gloires, malgré ses malheurs, que je veux oublier, répondez-moi ! nous a-t-il régénérés ou affaiblis ?

» A cette heure, je n'entends que deux cris : Dieu et Patrie !... Sang et carnage ! — je ne vois que deux drapeaux : blanc ou rouge ;

» Lequel faut-il prendre ?

» Veuillez agréer, etc.

» CATHELINÉAU,
» 5, avenue d'Anfin. »

M. le comte de Chambord, en raison des événements qui viennent de se produire, a pris la résolution de rester à Frohsdorf. Il est en ce moment à Vienne, où il doit séjourner une semaine environ. Tous projets de voyage en France sont ajournés.

La *Gazette des Tribunaux* rapporte que vendredi, dans la soirée, vers dix ou onze heures, de nombreux placards manuscrits ont été collés sur les maisons et les candélabres des 10^e, 11^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements. Ces écrits, presque tous de la même main, portaient l'inscription suivante : « Suffrage universel. Appel au peuple. Vive Napoléon IV ! » Quelques-uns,

aussi mal écrits que peu orthographiés, portaient : « A bat Chambord ! vive la sociale ! » D'autres étaient couvertes d'inscriptions plus ou moins démocratiques. Enfin, sur un candélabre du faubourg Saint-Martin, on a trouvé le couplet suivant tiré, si nous avons bonne mémoire, d'un petit journal de 1848 :

Fraternisons, chers Jacobins,
Longtemps je vous crus des coquins
Et de faux patriotes ;
Je veux vous aimer désormais,
Donnons-nous le baiser de paix...
... J'ôterai mes culottes.

Toutes ces inscriptions plus ou moins facétieuses ont été soigneusement enlevées par les agents de l'autorité.

LA MARINE ALLEMANDE.

Nous ne perdons pas de vue la marine militaire de l'Allemagne, sur le rapide développement de laquelle nous avons été des premiers, dans la presse, à appeler l'attention après la dernière guerre.

Actuellement, cette marine comprend : 9 bâtiments cuirassés (6 frégates, 4 corvette, 1 vaisseau à tourelles et 4 vaisseau à tour casematé), 44 bâtiments à hélice non cuirassés (5 corvettes à batterie-barbette, 1 vaisseau de ligne), 4 avisos, 49 canonnières de différentes classes et 4 yacht ; soit, en tout, 49 bâtiments à vapeur armés de 314 canons, avec un équipage 6,774 hommes ; de plus, 5 navires à voiles avec 94 canons et 4,070 hommes ; et enfin quelques bateaux-torpilles.

On est tellement pressé, en ce moment, à Stettin, sur les chantiers de la maison dite *Vulcan*, par les ordres de l'administration de la marine impériale, que l'on se voit forcé, si l'on veut terminer les travaux à l'époque fixée, de refuser toutes les commandes particulières. Il s'agit surtout d'achever la construction du vaisseau à tourelles, *Borussia*, qui touche d'ailleurs à sa fin, de blinder la corvette *Hansa*, arrivée depuis peu de Dantzig, et enfin de mettre la dernière main à trois bâtiments torpilles, qui, ayant été commencés à des époques différentes, sont plus ou moins avancés. Les plaques de la cuirasse du bâtiment casematé *Hansa* sont de moitié moins épaisses que celles qui sont destinées à *Borussia*. Pour les sabords de la tour de *Borussia*, on emploie des plaques de 11 pouces, dont on a vu un spécimen à l'Exposition de Vienne.

On espère que ces deux bâtiments, d'un tirant d'eau différent, pourront franchir sans danger la passe de Stettin-Swinemund, profonde de 18 pieds, d'autant plus que leur grément et leur armement ne doivent se faire qu'à Wilhelmshafen et Kiel.

Un journal allemand a reproduit tout récemment les déclarations verbales du chef de l'amirauté impériale, le ministre d'Etat de Stosch, en ce qui concerne les constructions navales. Voici ces déclarations :

« Dans le cas où l'on nous demanderait si nous devons imiter les grandes puissances, quant au développement de la marine cuirassée, il nous serait difficile de répondre. Pour ma part, j'ai résolu de ne point suivre la méthode généralement adoptée en France, et que l'on essaie maintenant en Angleterre. Vous avez peut-être lu les rapports sur les essais et les voyages du bâtiment anglais la *Dévastation* : eh bien, un semblable colosse ne rendrait aucun service chez nous.

» A mon avis, le principe qui a prévalu

lors de la construction de ce bâtiment cuirassé est essentiellement faux, car l'existence de l'équipage à son bord est intolérable.

» Les moyens d'attaque et de défense, de quelque nature qu'ils soient, n'ont de valeur à mes yeux que lorsqu'ils reposent sur l'initiative humaine.

» Dans cette circonstance, la machine n'est pour moi que d'une faible importance, si je ne puis utiliser l'homme; or, sur ce bâtiment, la machine est la chose capitale, tandis que l'équipage est relégué au dernier plan.

» C'est en se plaçant à ce point de vue que l'on a projeté de ne blinder que la machine dans les navires cuirassés. Du reste, le bâtiment lui-même doit être en fer et assez solidement construit pour agir par le choc.

» On doit également le partager en compartiments étanches, afin que si un projectile vient à l'atteindre, l'eau ne pénètre que dans un espace limité et puisse être facilement rejetée au moyen de pompes, sans qu'il en résulte de dérangement dans la marche générale.

» En un mot, pour qu'un bâtiment soit cuirassé, il suffit qu'on en blinde la machine.

Nous laissons aux officiers de notre marine, et il y en a parmi eux de fort compétents dans la matière, le soin de discuter l'opinion du chef de l'amirauté allemande.

L'OPÉRA.

Les décombres de l'Opéra ont presque complètement fini de dégager des tourbillons de fumée. Jusqu'à hier, une seule pompe à vapeur avait été maintenue en exercice.

Une des conséquences de l'incendie de l'Opéra, qui laisse disponible l'emplacement indiqué pour le prolongement du boulevard Haussmann, sera de hâter cette voie jusqu'au boulevard Montmartre. Il en serait de même pour l'achèvement de l'avenue de l'Opéra dont l'amorce deviendrait insuffisante pour desservir les abords du monument.

Malgré la gravité des soucis politiques, la question de l'Opéra préoccupe grandement aussi un peuple d'artistes, d'amateurs et aussi d'industriels, car autour de l'Opéra gravitent une quantité considérable d'intérêts qui seraient ruinés par sa trop longue fermeture, ou compromis par sa réouverture, si on tentait celle-ci dans un local mal choisi et voué à l'insuccès.

La seule solution de la question de l'Opéra est dans l'achèvement aussi prompt que possible du nouvel Opéra. Une note de M. Charles Garnier donne l'espoir que les travaux vont être menés à l'américaine, c'est-à-dire à toute vapeur. Voici cette note :

« Par suite de travaux qui vont s'exécuter activement dans l'intérieur du nouvel Opéra, à partir de ce jour, toutes les visites des chantiers sont rigoureusement interdites. »

Les directeurs des grandes scènes lyriques de Londres, de Saint-Petersbourg et de Vienne, informés de l'incendie de l'Opéra, ont immédiatement télégraphié qu'ils allaient organiser des représentations au bénéfice du nombreux personnel que ce désastre laisse momentanément sans ressources.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Don Carlos est légèrement indisposé à Estella. Don Alphonse, son frère, ainsi que Dona Blanca, sont arrivés dans cette ville dimanche dernier. On les a reçus avec de grands honneurs.

Les républicains et les carlistes continuent à concentrer leurs forces respectives. Ces derniers bloquent complètement Tolosa.

La formation de nouveaux bataillons carlistes marche activement, ainsi que les préparatifs d'une expédition en Aragon, qui serait placée, dit-on, sous le commandement de Ceballos.

Les positions occupées par les troupes républicaines s'étendent de Lerin à Olite.

NEW-YORK.

Les dernières nouvelles venues de tous les points du pays annoncent la suspension du travail dans les filatures de coton et le renvoi des ouvriers.

On écrit de Rio-Janeiro, en date du 12 octobre :

« Les affaires sont paralysées par suite de la crise qui s'est produite aux Etats-Unis. »

Nouvelles militaires.

L'ordre du jour à l'armée, du maréchal Mac-Mahon, et la mesure prise par le ministre de la guerre à propos de la lettre du général de Bellemare, ont été universellement approuvés dans l'armée. L'esprit de discipline de nos officiers a été véritablement froissé de la démarche du général de Bellemare, et il n'est pas un officier en France qui n'ait souligné avec satisfaction la première phrase de l'ordre du maréchal.

Un seul acte d'indiscipline a été commis dans l'armée.

L'imprudente et inqualifiable démarche d'un officier général auquel il incombait de donner l'exemple de la discipline et de la subordination ne trouvera aucun écho dans l'armée que celui d'une vive réprobation. L'armée est pour la France et attend, nous l'affirmons, avec impatience que la solution monarchique, si ardemment attendue par tous les honnêtes gens, lui permette, après tant de crises et de désastres, de se refaire et de se réorganiser.

M. le général de Bellemare avait cru devoir adresser aux troupes qu'il allait quitter un ordre du jour dans lequel il leur annonçait sa destitution. Nous apprenons que le général de division, dans laquelle la brigade du général de Bellemare est incorporée, n'a pas permis que cet ordre du jour fût mis sous les yeux des soldats.

On annonce une prochaine et intéressante publication du général Ducrot sur la guerre de 1870. Suivant nos informations, le livre paraîtrait dans un mois.

Le système du tracé de nos fortifications pour la frontière de l'Est vient d'être définitivement arrêté par le comité. Quant au nombre de forteresses à construire et au système même de fortification à employer, les résolutions ne sont point définitives. Le système des forts blindés employés par les Allemands a dans le comité de grands ennemis; d'un autre côté, il est vivement soutenu par nombre d'officiers du génie tout-à-fait compétents et distingués.

En tout cas, le tracé bastionné pur paraît complètement abandonné, et le système allemand sera vraisemblablement adopté.

On écrit de Berlin que l'empereur vient de faire verser au trésor de Spandau une somme de 150 millions de francs pour être ajoutée au trésor de guerre de l'empire conservé dans cette forteresse.

La loi militaire italienne vient d'être promulguée : les tableaux récapitulatifs qui se trouvent à la fin du rapport portent à 250,000 hommes environ les forces de première ligne de cette armée.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du lundi 3 novembre.

On continue à entendre les dépositions relatives aux communications qui ont eu lieu entre les maréchaux Bazaine et Mac-Mahon, l'empereur et le gouvernement.

M^{me} Siboux, une toute jeune femme de 23 ans, déclare être allée à Metz, vers le 25 août, rendre visite à son grand-père. Les communications n'étaient donc pas bien difficiles.

Un vieillard de 76 ans, M. de Viville, est allé à Metz, à peu près à la même époque, pour voir son neveu, colonel d'un régiment de dragons.

M. Déchu, garde forestier, est allé à Metz,

le 20 août, et a remis dix-sept dépêches officielles, dont il lui a été donné un reçu.

Le colonel Turnier, ex-commandant de la place de Thionville, est rappelé. Il excuse son manque de mémoire, en disant que sa maison et ses archives ont été détruites pendant le siège par le bombardement.

A cette époque, il habitait une des casemates des remparts.

Le duc d'Aumale annonce au conseil qu'il aurait voulu entendre le maréchal Mac-Mahon au sujet de la dépêche du 23 août.

Mais le Président de la République ne peut pas être assigné.

Le duc d'Aumale a rendu une ordonnance par laquelle il a délégué le président du tribunal de Versailles pour entendre la déposition du maréchal Mac-Mahon.

Cette déposition est lue au conseil de guerre. Mais elle n'apporte aucun éclaircissement.

M^e Lachaud réclame la lecture de la déposition plus complète faite au rapporteur par le maréchal Mac-Mahon, alors qu'il n'était pas encore Président de la République.

Cette lecture est accordée; elle sera faite, lorsque besoin sera.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

Liste des Officiers-Élèves (sous-lieutenants de cavalerie) sortant de Saint-Cyr et arrivés à Saumur pour suivre les cours de l'École (1873-1874).

CUIRRASSIERS : — MM. Virvaire, du 2^e régiment; — Leddet, du 3^e; — Fleuret, du 4^e; — Picot de Lapeyrouse, du 6^e; — de Pontevès de Sabran, du 8^e; — de Chaponay, du 9^e; — Martineau, du 11^e; — Chassery, du 12^e.

DRAGONS : — MM. de Vassal, du 3^e régiment; — de Ferlue, du 5^e; — Roserot, du 7^e; — Perrin, du 8^e; — de Lavaulx, du 9^e; — Coffinières de Nordeck, du 10^e; — Terme, du 11^e; — Carpentier, du 12^e; — Desvignes de Daragé, du 13^e; — Le Mauff de Kerdudal, du 15^e; — Desprez, du 16^e; — Burthe, du 18^e; — Champenois, du 20^e.

CHASSEURS : — MM. Ch. Treverret, du 1^{er} régiment; — de la Roche-Aymon, du 2^e; — de Valicourt, du 3^e; — Bestel, du 4^e; — Dupont-Delporte, du 6^e; — de Brauer, du 7^e; — Pouzet, du 8^e; — de Guibert, du 9^e; — de Chamisso, du 11^e; — de Boutiny, du 12^e; — Hay des Nétumières, du 13^e; — de Partz de Pressy, du 14^e.

HUSSARDS : — MM. Marcotte, du 1^{er} régiment; — de Barruel Saint-Pons, du 2^e; — Moreau de Bellaing, du 3^e; — Geslin de Bourgogne, du 4^e; — de Villaines, du 5^e; — Achard des Hautes-Noës, du 6^e; — de Lescure, du 7^e; — Brémond, du 8^e; — de Lur Saluces, du 9^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE : — MM. Marion, du 1^{er} régiment; — Paixhans, du 2^e; — Le Bel, du 4^e.

SPAHIS : — MM. de Lochner, du 1^{er} régiment; — Lagroy de Croutte de Saint-Martin, du 2^e; — Ben-Amar, du 3^e.

Hier a eu lieu la rentrée des tribunaux. Après la messe à Saint-Pierre, le tribunal civil a tenu son audience de rentrée.

M. Foy, général de brigade, est nommé chef d'état-major à l'état-major général du 9^e corps d'armée à Tours.

M. de Metz, fondateur et directeur de la colonie agricole de Mettray, vient de mourir.

C'est avec le plus profond regret que cette douloureuse nouvelle sera accueillie par les nombreux amis que comptait M. de Metz dans le département d'Indre-et-Loire et par tous ceux qui ont été les témoins de ses nombreux bienfaits.

Un vol a été commis ces jours derniers à la recette générale du département de la Vienne. Des mandats d'amener auraient été lancés contre deux employés de la recette générale qui ont disparu.

On écrit de Monnaie, 3 novembre :
Ce matin, à 10 heures, le nommé Proust (Auguste), âgé de 21 ans, natif de Villedô-

mer, domestique chez M. Manuel, a été trouvé pendu dans un bois-taillis, situé à Baumanoir, commune de Crotelles.

La gendarmerie de Monnaie et M. le docteur Benardeau se sont transportés sur les lieux. Ce dernier a constaté que le cadavre ne portait aucune trace de violence et que Proust s'était donné volontairement la mort par strangulation.

D'après les renseignements recueillis, Proust avait une très-bonne conduite. Son suicide est attribué au chagrin qu'il avait de partir prochainement pour le service militaire.

On écrit de Langeais, 3 novembre :

Un jour de la semaine dernière, la femme Créteineau lavait au bord de la Loire, au-dessus du bateau-lavoir : voulant saisir un morceau de linge qui s'en allait au courant de l'eau, elle tomba dans la rivière la tête la première. A ses cris et à ceux poussés par quelques témoins de l'accident, le nommé Gabriel (Léon), jeune homme de dix-huit ans, se précipita à son secours et fut assez heureux pour la retirer de l'eau au moment où elle était près d'être engloutie sous le bateau.

La police a arrêté, samedi dernier, à Tours, et mis à la disposition de M. le procureur de la République, un jeune homme, de 17 à 18 ans, garçon jardinier de son état, natif du département de la Mayenne. Cet individu avait été signalé comme commettant des escroqueries au moyen de lettres faussées qu'il avait rédigées et signées lui-même. Il s'était déjà présenté, la veille, muni d'une de ces lettres, dans un bureau de tabac, au nom d'un honorable industriel de Tours, et avait obtenu dix francs de timbres-poste; au moment de son arrestation, il était porteur d'une pareille lettre pour un autre débitant de tabac, et il venait de tenter d'escroquer quinze francs à une dame, en se servant encore d'une fausse lettre.

Dimanche soir, deux garçons bouchers de Tours, Octave Georget et Auguste Noguier, tous deux âgés de 16 ans, ont eu une discussion dans un café de la place Saint-Pierre pour un motif futile. A 9 heures 3/4, ils sont sortis du café, toujours en se disputant. Bientôt ils se sont jetés l'un sur l'autre et se sont terrassés; mais deux camarades qui étaient avec eux les ont séparés immédiatement. La discussion a continué néanmoins jusqu'au domicile de Georget, rue du Commerce, 63. Là, Noguier a donné avec le bout de son parapluie un coup si violent dans l'œil de son adversaire que ce dernier est tombé pour ne plus se relever; le bout du parapluie avait pénétré dans la tête jusqu'au cerveau.

Deux médecins, MM. Aguzoli et Picot, avertis, sont arrivés sur les lieux en toute hâte, et n'ont pu constater que la mort du malheureux Georget.

Noguier avait pris la fuite. La police, qui s'est immédiatement mise à sa recherche, n'a pu l'arrêter que lundi matin à cinq heures.

NIORT. — Nous avons à enregistrer un acte de désespoir qui inspire un vif sentiment de commisération.

Le gendarme Cramard (Joseph), âgé de 45 ans, qui avait disparu de la caserne depuis le 22 octobre, a été trouvé, mercredi soir, noyé dans la Sèvre, commune de Saint-Liquaire (Deux-Sèvres). Il avait attaché son mouchoir à une branche d'arbre et laissé son képi sur la berge sous lequel il avait placé un billet écrit au crayon. Ce malheureux disait dans ce billet qu'il se noyait parce qu'il se voyait dans l'impossibilité d'élever sa famille, qui se compose de sa femme et de six enfants en bas âge.

Ce gendarme avait droit à sa retraite depuis quelques jours.

M. le ministre de l'instruction publique a envoyé à tous les proviseurs des lycées de France une circulaire leur recommandant de pousser le plus activement possible les exercices militaires.

Un certain nombre de batteries de réserve viennent, sur la demande du général Faron, de partir de Vincennes pour Nantes. L'énergique général organise dans cette dernière ville, avec une activité qui lui fait honneur, un corps d'armée qui ne

comptait pas, il y a douze jours, un millier d'hommes.

Ils'est commis, jeudi dernier, 31 octobre, au hameau des Hérolles, commune de Coulonges (Vienne), canton de La Trimouille, un crime entouré des plus mystérieuses circonstances et dont l'auteur est encore inconnu.

Le sieur Louis Grassignoux, maçon, a été trouvé vers dix heures et demie du soir assassiné à six mètres de l'auberge du sieur Bouloux. Il était couché sur le dos; il avait une terrible plaie au nez, et tout son visage était ensanglanté, ainsi que ses vêtements.

Grassignoux venait de prendre tranquillement, dans l'intérieur de l'auberge, une tasse de café en compagnie des nommés Daudet et Clavaux. Il se retira vers dix heures et demie en laissant son bâton dans le coin de la cheminée. Une demi-heure après, Daudet sortant à son tour de l'auberge, se heurta à un corps étendu en travers de son chemin. Clavaux qui s'était baissé s'écria alors : *Mais c'est un homme ! Vite, de la lumière !*

On alla chercher une lanterne et ils reconurent le cadavre du malheureux Chassignoux avec lequel ils trinquaient quelques instants auparavant.

Daudet et Clavaux, pendant tout l'espace de temps qui s'écoula entre leur départ et celui de Chassignoux, environ une demi-heure, n'ont entendu aucun bruit au dehors.

L'aubergiste Bouloux, pendant que cet assassinat se perpétrait, était occupé dans une chambre du haut. Il n'a pas pu donner plus de détails que Daudet et Clavaux, et l'on se perd en conjectures sur le motif de ce crime. Chassignoux avait encore sur lui quelque argent et on ne suppose pas qu'il ait été porteur à ce moment d'une somme plus importante.

Nous donnerons prochainement d'autres détails sur ce mystérieux assassinat.

La plus grande marée du commencement de novembre aura lieu le 6 au matin; elle sera assez forte, de 103 centièmes, un peu plus qu'une grande marée moyenne.

PRONOSTICS POUR 1874.

La *Esperanza* publie les pronostics suivants de l'astronome Castilla :

« Il y aura des pluies abondantes en février et en mars. En avril, du 5 au 15, il tombera des pluies régulières. En mai, il y aura des tempêtes, et en janvier, malgré le froid, on aura de la pluie et de la neige. »

On écrit d'Amboise au *Moniteur vinicole* :

Les affaires se sont faites cette année comme elles ne s'étaient jamais traitées. Une partie de la récolte était vendue avant les vendanges; aussi, aujourd'hui, le Cher a les deux tiers de sa récolte vendue et les vins ne peuvent encore se soutirer: ils ne viennent pas assez clairs.

En Touraine, il ne reste presque plus rien à vendre dans les environs d'Amboise en vin rouge. Les blancs de Vernou, Noizay, Montlouis, qui se vendent en ce moment, sont en partie vendus sur souche; ceux de Vouvray, Rochecorbon, qui ne se vendront que la semaine prochaine, sont aussi vendus en partie. Il y a peu de vins blancs à récolter.

Les prix se maintiendront chers, surtout puisqu'il ne reste plus de vins vieux. Jamais nos vignobles ne se sont trouvés aussi dégarnis que cette année; rien ne reste aujourd'hui, tant en vin blanc qu'en vin rouge vieux.

Les cours actuels sont :
Vins du Cher : supérieurs, de 113 à 115 fr.; bon choix, de 110 à 112 fr.; secondaires, de 105 à 108 fr.

Touraine, Pocé, Chandon, Limeray, de 100 à 105 fr.

Mônes, Chargé, Souvigny, de 90 à 95 fr.
Blancs 1871 et 1872, le peu qui reste, de 90 à 100 fr.

Les blancs 1873, qui se vendent ou vont se vendant la semaine prochaine, se vendent de 100 à 110 francs, suivant provenance ou qualité présumée.

Depuis quelques jours, les achats, quoique continus, sont moins actifs; ils se font un peu plus facilement, et, s'ils cessaient pendant quelques jours seulement, les propriétaires deviendraient plus traitables; ils comprendraient que le commerce ne peut plus se faire, lorsque la marchandise surpasse un certain chiffre. En résumé, nous

ne croyons pas à une grande baisse, mais nous pensons que la hausse est impossible.

AVIS ADMINISTRATIF.

Patentes. — 1874.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens que la matrice des Patentes, pour l'année 1874, est déposée à la Mairie, bureau des contributions, pour y rester pendant dix jours à la disposition des patentables.

Les observations devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 novembre 1873.

Le Maire, R. BODIN.

Faits divers.

Une curieuse affaire se présentait dernièrement devant le deuxième conseil de guerre de Lyon.

Le soldat Barba, du 16^e bataillon de chasseurs à pied, était entré au service en 1854. Il avait assisté à la campagne d'Orient, d'Italie, du Mexique, et enfin à celle d'Allemagne.

Trois médailles brillaient sur sa poitrine; de plus, il avait obtenu, en 1867, un certificat de bonne conduite.

C'était donc, à tous égards, un bon et brave soldat, récompensé, du reste, malgré son manque d'instruction, du grade de sergent.

Mais, en 1872, il fut malheureusement cassé de ce grade, pour avoir compromis sa dignité en buvant avec ses subordonnés. Barba en ressentit un violent chagrin.

Depuis cette époque, raconte le *Petit Lyonnais*, il vécut dans la solitude; on le trouvait constamment blotti dans un coin obscur.

Un jour enfin, trouvant que cet isolement n'était pas assez complet pour pouvoir dévorer en silence son ennui, Barba résolut de quitter le bataillon.

Il se rendit dans un bois situé aux environs de Neuville, y séjourna cinquante-cinq jours pendant lesquels il ne communiqua avec aucun être humain.

Une trentaine d'escargots par jour, qu'il ramassait çà et là dans le bois, constituèrent sa seule nourriture, et cet infortuné a même avoué au conseil qu'il n'avait pu boire que trois fois durant cette longue absence.

Il s'était confectionné un lit avec des feuilles sèches, et, vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise, il supportait ainsi l'intempérie de la saison.

Lorsque la gendarmerie le découvrit assis derrière un arbre et dans une attitude qui faisait pitié, ce malheureux était dans un état de délabrement impossible à décrire. Il a répondu aux gendarmes qu'il était heureux enfin, grâce à son arrestation, de mettre un terme à ses souffrances physiques et morales.

Le 2^e conseil de guerre, sur les instances de M^e Goutte, défenseur du prévenu, n'a pas voulu voir un coupable chez un homme de cœur comme Barba; après quelques minutes de délibération, il a rendu en faveur de ce vieux brave guerrier un jugement d'acquiescement à l'unanimité.

LA VIGNE DE PIE IX. — Par ce temps de vendanges, il nous semble curieux de faire connaître à nos lecteurs la provenance d'un certain cru destiné au Saint-Père. C'est une vigne que des sœurs de St-Joseph possèdent près de Bordeaux, et qu'elles appellent la *Vigne de Pie IX*. Ce sont les converses qui la travaillent de leurs mains et récoltent le vin, lequel, sans avoir l'autorité d'une marque, passe à bon droit pour un excellent cru. Du vin récolté on fait deux parts: la plus petite, que l'on envoie au Saint-Père pour son usage; l'autre, que l'on vend et dont le produit est versé pour le denier de Saint-Pierre.

Dernières Nouvelles.

Paris, 3 novembre.

Plus que deux jours avant la réunion de l'Assemblée. Du reste, on ne perd pas une minute dans les différents groupes, aussi bien du côté de la majorité conservatrice que dans le camp de l'opposition républi-

caines. Mercredi, à une heure, on se trouvera en présence, chaque parti armé de toutes pièces et ayant un plan de campagne bien en règle.

Hier, à une heure et demie, M. le général Changarnier, président de la réunion Pradié, M. d'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, et M. de Larcy, président de la réunion des Réservoirs, ont été reçus en audience par le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, qui avait été prévenu le matin de cette démarche.

Les trois honorables députés venaient au nom des groupes qu'ils président, et qui les avaient délégués à cet effet, prévenir officiellement le maréchal de l'intention manifestée par toutes les fractions du parti conservateur de proposer à l'Assemblée dès sa rentrée la prorogation des pouvoirs du Président de la République, et lui demander en premier lieu s'il consentirait à accepter cette prorogation, en second lieu, quelles conditions il mettrait à son acceptation.

Le maréchal a répondu qu'il persistait à ne pas se séparer du parti conservateur, dont les vœux l'avaient porté à la présidence; qu'il accepterait, en conséquence, la prorogation de ses pouvoirs, si elle lui était offerte par l'Assemblée; il a ensuite exposé les conditions qu'il croyait devoir mettre à son acceptation, conditions dictées non par des considérations personnelles, mais par l'intérêt du pays; elles ont paru justes et légitimes aux trois délégués, qui se sont chargés de les transmettre aux réunions qu'ils représentent.

Ces conditions peuvent se résumer en quelques mots: le maréchal demande que ses pouvoirs soient mieux définis, que la loi à intervenir rende sa position plus stable et plus forte; il laisse, d'ailleurs, à l'Assemblée le soin de régler ces questions de la façon qu'elle jugera la meilleure pour le bien du pays.

N'oublions pas de dire que le maréchal a refusé énergiquement de prendre le titre de régent ou de lieutenant général du royaume, qui n'a, d'après lui, aucune raison d'être en ce moment. MM. le général Changarnier, duc d'Audiffret-Pasquier et de Larcy se sont retirés convaincus que l'on arriverait à réaliser l'entente la plus parfaite entre la majorité de l'Assemblée et le maréchal président.

A la suite de leur entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon, les trois délégués des groupes conservateurs se sont rendus chez M. le duc de Broglie, avec lequel ils ont eu une longue conférence, qui s'est prolongée au delà de quatre heures.

A la suite de ces deux entrevues, il a été entendu que la commission d'études serait chargée de préparer le texte de la proposition relative à la prorogation des pouvoirs du maréchal, qui sera déposée mercredi sur le bureau de l'Assemblée.

Cette proposition sera signée au nom des trois réunions conservatrices, par leurs présidents, MM. d'Audiffret-Pasquier, de Larcy et Changarnier. Le gouvernement déclarera, par l'organe du duc de Broglie, qu'il s'y rallie.

On demandera l'urgence pour la prorogation, et les conditions du nouveau régime ne seront discutées qu'à propos des lois constitutionnelles.

Tel est le programme dont l'adoption a été unanimement résolue dans les diverses réunions conservatrices.

Toutes les gauches réunies ont aussi décidé leur plan, qui sera soutenu, espèrent-elles, à la tribune, par MM. Dufaure, Casimir Périer, Leroyer, Thiers.

Messieurs de la gauche avaient attendu, pour arrêter leurs dernières dispositions, de connaître celles de leurs adversaires. Maintenant qu'ils les connaissent, voici comment ils procéderont: on se comptera d'abord sur l'urgence demandée par les conservateurs pour la prorogation des pouvoirs du maréchal; l'urgence que les républicains ne veulent admettre à aucun prix. Pour eux, la durée la plus extrême des pouvoirs conférés au maréchal ne saurait excéder le mois d'octobre 1874, et la Chambre ne pourrait prolonger son existence au-delà du mois de juin de la même année.

On ne saurait discuter, toujours selon la gauche, les propositions relatives aux pouvoirs du maréchal sans examiner en même temps les projets constitutionnels de M. Dufaure, depuis longtemps déposés et pour

la discussion desquels il y a engagement pris par l'Assemblée.

Enfin, la représentation nationale devrait être complétée dans tous les départements où des vacances se sont produites, avant d'aborder les discussions constitutionnelles.

M. Thiers est le de Molke de cette campagne parlementaire de la gauche. C'est lui qui, dans son cabinet, a revu les moindres détails de toute cette stratégie.

Tandis que la gauche a fait des élections partielles à bref délai un de ses chevaux de bataille, nous croyons savoir que, par contre, l'intention prévaudrait dans les réunions de la droite justement alarmées des émotions électorales produites, grâce au scrutin de liste, dans tout un département pour une seule élection comme pour une liste entière, d'ajourner toute élection partielle jusqu'au redressement de notre système électoral.

Quant au ministère, il paraît maintenant bien décidé qu'il se présentera tout entier le 5 devant l'Assemblée; le 7, tous les ministres donneraient leur démission.

La journée suivante verrait leur résurrection, à tous, sans exception. Les journées du 5 et du 6 seront remplies par le dépôt de la proposition de prorogation des pouvoirs du maréchal, le 5, et par le vote de cette proposition, le 6.

On attend avec impatience le Message présidentiel, lequel cependant ne sera très-probablement communiqué à l'Assemblée que demain jeudi, la séance d'aujourd'hui devant être consacrée à la reconstitution du bureau de la Chambre.

La *Liberté* reçoit de Vienne cette dépêche que nous ne reproduisons que sous toutes réserves :

« Le comte de Chambord est de retour à Frohsdorff. De nombreuses lettres arrivent chaque jour demandant la ligne à suivre (sic). Le comte est partisan de la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. »

Pour les articles non signés: P. GODERT.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 octobre 1873.

DÉCÈS.

Le 3. — Marguerite Pitois, 2 mois, rue de Fenet.

Le 8. — Pierre Coulouet, retraité, 90 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Anna-Marie Mesnet, 13 ans, rue du Temple. — Eugène Mayet, journalier, 27 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Louis-Emile Boret, 40 jours, rue de Fenet.

Le 10. — Marie-Louise-Joséphine Chenneveau, 6 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 11. — Hermance Bichon, épicière, 48 ans, veuve Auguste Neveu, rue d'Orléans.

Le 13. — Léon Robineau, 1 an, rue de Fenet. — Marguerite David, chapeletière, 70 ans, épouse René Guillemet, rue de Fenet. — Pierre-Marie Galloudec, cavalier de manège, 38 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Léon-Casimir André, 1 an, rue de la Visitation.

Le 17. — François Gillet, tailleur de pierres, 59 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Marie-Marguerite Trouillard, sans profession, 24 ans, épouse Louis-Henri-Paul Thiffoine, port Cigogne. — Justine Simon, sans profession, 67 ans, veuve Urbain Morin, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — François Dillay, journalier, 66 ans, à l'Hospice. — Claude-Antoine Gurin, cordonnier, 65 ans, à l'Hospice. — Eugénie-Marie Gillot, sans profession, 28 ans, épouse Léon-Jean Esnault, rue Saint-Jean. — Jules Juilly, ébéniste, 34 ans, rue des Potiers.

Le 22. — Angélique Royer, 60 ans, journalière, veuve Pierre Malécot, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Mathilde Gaillard, sans profession, 22 ans, épouse Lucien-Charles Durand, rue de la Tonnelles.

Le 25. — Alexandrine Fouet, chapeletière, 43 ans, épouse Léger Pitois, rue de Fenet. — Joseph Baron, tonnelier, 73 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Julie Mariet, sans profession, 80 ans, veuve François Alzon, au Petit-Puy.

Le 28. — François-Joseph Ecot, chaisier, 69 ans, à l'Hospice. — Joséphine Taschet, rentière, 63 ans, à l'Hospice.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : le poisson-télescope ; — Le colonel Vilette ; — Procès Bazaine : la bataille de Borny ; — Le creux terrible, île de Jersey ; — Cadavre trouvé à Pompéi ; — Le percement de l'Isthme de Panama ; — Le combat naval de Carthage. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste. — Revue comique du mois, par Bertall. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Échecs.

Gravures : Le colonel Vilette, aide de camp du maréchal Bazaine. — Le creux terrible, île de Jersey. — Le poisson-télescope. — Cadavre trouvé dans les fouilles de Pompéi. — Le percement de l'Isthme de Panama : une station de l'expédition scientifique chargée d'étudier le terrain. — Procès du maréchal Bazaine : panorama de la bataille de Borny. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Plan du combat naval de Carthage. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 37^e fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

COURRIER MÉDICAL. — « Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés, et leurs formules soumises à notre examen ; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ces produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice ; nous en recommandons l'usage. »

Il est incontestable que l'eau dentifrice du docteur J.-V. BONN ainsi que sa poudre et opiat sont les produits de ce genre les plus efficaces, les plus agréables et les plus avantageux. Les récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, et son admission à celle de Vienne, confirment encore la vérité de ce dire. Ces produits se trouvent chez tous les marchands de parfumerie. — Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et C^o, 44, rue des Petites-Écuries. — Fabrique à Pantin.

AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de

TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecouelles), Adénomes du sein, Cancéroides, Engorgements lacteux, Hémorrhoides, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.

Marché de Saumur du 31 octobre.

Froment (h.) 77 k. 27 31	Graine tréfle 50
2 ^e qualité 74 26 13	— luzerne 50
Seigle 75 18	Foin (h. bar.) 780 45
Orge 65 16 50	Luzerne — 780 40
Avoine h. bar. 50 10 50	Paille — 780 37 50
Fèves 75 16	Amandes 50
Pois blancs 80 36	— cassées 50
— rouges 80 36	Cire jaune 50 180
Graine de lin 70	Chanvre tillé
Colza 65	(52 k. 500) —
Chenevis 50 20	Chanvre broyé
Huile à brûler 50 k. 50	Blanc —
— chenevis 50	Demi-couleur —
— de fin 50	Brun —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872, 1 ^{re} qualité	87 à 97
Id. 2 ^e id.	82 à 85
Ordin., envir. de Saumur 1872, 1 ^{re} id.	60 à 65
Id. 1872, 2 ^e id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1872, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 2 ^e id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1872, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id. 2 ^e id.	40 à 45
La Vienne, 1872, 1 ^{re} id.	40 à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs, 1872, 1 ^{re} qualité	100 à 105
Champigny, 1872, 1 ^{re} qualité	110 à 125
Id. 2 ^e id.	100 à 110
Varrains, 1872, 1 ^{re} qualité	100 à 130
Varrains, 1872, 2 ^e id.	90 à 100
Bourgueil, 1872, 1 ^{re} qualité	120 à 140
Id. 2 ^e id.	100 à 110
Restigné 1872, 1 ^{re} id.	105 à 115
Chinon, 1872, 1 ^{re} id.	95 à 105
Id. 2 ^e id.	85 à 95

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 75	»	40	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	»
4 1/2 % jous. mars.	81 30	1	»	Soc. gén. de Crédit industriel et com., 125 fr. p. j. nov.	646 25	1	25	Canal de Suez, jous. janv. 70.	412 50	2	50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit mobilier	337 50	5	»	Crédit mobilier esp., j. juillet.	365	10	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	562 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 80	»	65	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	1 25				
— libéré	90 30	»	55	Est, jouissance nov.	506 25	6	25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	885	»	7 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	397 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	592 50	2	50				
— 1865, 4 %	434 50	3	26	Nord, jouissance juillet.	905	2	50				
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	50	Orléans, jouissance octobre.	801 25	»	3 75				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	347 50	1	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	»	7 50				
Banque de France, j. juillet.	4280	»	45	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	905	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	521 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	680	»	5				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	—	45	—	—	—	—
(s'arrête à Angers).	9	—	09	—	—	—	—
omnibus.	1	—	33	—	—	—	—
solr.	4	—	13	—	—	—	—
express.	7	—	27	—	—	—	—
omnibus.							

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	20	—	—	—	—
omnibus.	9	—	50	—	—	—	—
express.	12	—	38	—	—	—	—
omnibus.	4	—	44	—	—	—	—
solr.	10	—	30	—	—	—	—
express-poste.							

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général, pendant l'année 1874.

Le vendredi 5 décembre 1873, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1874 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, huiles d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff ou de Merthyr (Angleterre), charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétaire de l'Hospice général, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées ; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoieusement solvables et qui exercent

personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secréariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (445)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Cendrière.

Elle se compose : au rez-de-chaussée, de deux grandes chambres, lieux d'aisances, antichambre, cuisine et cellier ; au premier étage, de trois chambres à coucher et d'un cabinet ; grenier sur le toit.

S'adresser, pour visiter la maison et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (412)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle,

Anciennement occupée par la Société du Fort.

S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASHIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE.

S'adresser à M. GAUTHIER-DUFOUR, au Coudray. (448)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.



UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisset ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (235)

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture, Agriculteur praticien ; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.